

Délibération

n° 2026-13

Objet : Affectation des résultats des comptes administratifs 2025 du budget principal et du budget annexe régional

Séance du : 09 mars 2026
LOCATELLI

Président de séance : Philippe

Date de la convocation : 24 février 2026
FOLCO

Secrétaire de séance : Catherine DI

Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance : 35

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
	21	0	9	5
<u>Collège représentant les communes affiliées</u>				
LOCATELLI Philippe,	X			
DI FOLCO Catherine,	X			
COMBET Damien,	X			
LUTZ Sophie,	X			
STARON Catherine,	X			
REVELLIN Gérard,	X			
BRUNEAU Nathalie,	X			
MICHAUD Maryse,	X			
ARCOS Sébastien,	X			
ASTRE Joëlle,	X			
BALDIVIA Dominique,			X R FARNOS	
BALLESIO Pierre,	X			
DECHAMPS Véronique,	X			
FARNOS René,	X			
FRESSYNET Pierre,	X			
GALLET Christian,	X			
GAVAULT Yves,	X			
ODO Xavier				X
PERRUSSEL-BATISSE Josée				X
TISSOT Philippe	X			
VINCENT Max	X			
<u>Collège représentant les établissements publics affiliés</u>				
ZANNETTACCI Pierre-Jean	X			
DUTHEL Gilles	X			
MALOSSE Daniel				X

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>				
BOSETTI Laurent			X G REVELLIN	
GLÜCK Olivier			X S LUTZ	
CORSALE Doriane			X Y DUTHEL	
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>				
PUBLIÉ Martine			X P LOCATELLI	
BOULARD Valérie			X Y GAVAULT	
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>				
ARTIGNY Bertrand				X
KHELIFI Zémorda			X V DECHAMPS	
Pascale CHAPOT	X			
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>				
MOROGÉ Jérôme			X C DI FOLCO	
PACCAUD Mickael			X C STARON	
CRUZ Sophie				X

Était excusée madame Noëlle SCARAFIA, Responsable du SGC BRON.

Ont assisté à cette réunion :

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services
Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint
Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé
Laurence MARLIER-CANNATA, Directrice du pôle Appui aux collectivités
Nadège NOËL, Directrice du pôle Recrutement mobilité

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe régional de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que les comptes administratifs 2025 font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 2 394 731,59€ pour le budget principal
- un excédent de fonctionnement de 387 175,88€ pour le budget annexe régional,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'affecter les résultats comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 budget principal	
Résultat au 31/12/2025 : Excédent	2 394 731,59€
Excédent de fonctionnement capitalisé (cpte 1068)	437 219.64 €
Excédent de fonctionnement reporté (cpte 002)	1 957 511.95 €

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 budget annexe régional	
Résultat au 31/12/2025 : Excédent	387 175,88€
Excédent de fonctionnement reporté (cpte 002)	387 175,88€



Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 09 mars 2026
Le Président,


Philippe LOCATELLI